

## SEANCE DU 15 MARS 2021

Le quinze mars deux mil vingt-et-un à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de LA CHAPELLE-BATON se sont réunis à la salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERCIER Jean-Michel, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames BODIN Pascale, CLERCY Marie-Annick, BARRE Jocelyne, MILLET Ghislaine ; DUQUERROY Nathalie ; PASQUET Ophélie, Messieurs MERCIER Jean-Michel, CAILLÉ Mathieu, SAUZET Pascal.

**Était absente** : Mme MERCIER Stéphanie

### CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Suite au départ à la retraite de l'adjoint technique au 1<sup>er</sup> juillet 2021, Monsieur le Maire propose de procéder au recrutement d'un agent technique en CDD à temps non complet soit 20/35 émes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Emet un avis favorable à la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet, soit 20/35 émes à compter du 26 avril 2021.
- Autorise Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment à signer le contrat à durée déterminée à intervenir.

Le poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet sera supprimé au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

### TRAVAUX ELAGAGE ROUTES ET CHEMINS COMMUNAUX

Monsieur le Maire présente un devis établi par l'entreprise GAUDIN de Genouillé pour les travaux d'élagage des routes et de l'ensemble des chemins communaux, celui-ci s'élève à 16 128 € TTC.

Le conseil municipal en discute et émet un avis favorable à l'élagage de toutes les routes communales, de tous les chemins de randonnées, mais les autres chemins communaux seront élagués par rotation 1 année sur 2 et décide de confier ces travaux à l'entreprise GAUDIN pour une durée d'un an.

### DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS SPECIAL COVID AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de fonds de concours spécial COVID d'un montant de 5 498 € auprès de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou pour les travaux du cimetière.

Ceux-ci sont estimés à 15 068,84 € HT.

Ils comprennent l'aménagement de l'allée centrale : 8 374 € HT ; la réalisation d'un ossuaire : 2 791,17 € HT et l'aménagement d'un jardin du souvenir : 3 903,67 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à ces travaux et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de fonds de concours spécial COVID pour un montant de 5 498 €

### **STADE COMMUNAL**

Il est nécessaire de procéder au remplacement de 2 filets pare-ballons. Le coût est de 657 € TTC et la commande sera passée auprès de la société ITEUIL SPORTS.

### **NUMEROS DES MAISONS DANS LES VILLAGES**

Il avait été décidé d'attribuer des numéros aux maisons dans tous les villages et que ceux-ci seraient fonction du numéro cadastral de la parcelle, il faudra peut-être procéder autrement car suivant les préconisations de la Poste ce n'est pas la bonne façon d'opérer.

### **ANTENNE DE TELEPHONIE MOBILE**

Par arrêté ministériel du 21 août 2020, la commune de LA CHAPELLE-BATON est inscrite dans la zone à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles. Une antenne va donc être installée, l'implantation exacte reste à étudier.

### **CHEMINS**

La commission des chemins est chargée de faire l'inventaire des chemins nécessitant des cailloux.

### **SUBVENTIONS**

Suite à la précédente réunion, après avoir étudié le bilan d'activité 2020 et le budget prévisionnel 2021 le conseil municipal décide d'octroyer 516 € à l'ADMR de Charroux.